



Fiche d'information

Date :

26 septembre 2023

Prime moyenne : un chiffre-clé pour l'évolution des primes dans l'assurance obligatoire des soins

Dans l'assurance-maladie sociale, chaque assuré paie une prime dont le montant dépend de plusieurs facteurs, comme

- son âge¹,
- son lieu de résidence,
- la franchise choisie,
- év., un modèle avec choix limité du fournisseur de prestations et
- la couverture accidents.

En raison de la multitude de combinaisons possibles, il existe plus de 245'000 primes différentes. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) utilise principalement la prime moyenne pour avoir une meilleure vue d'ensemble de ces primes et pouvoir répondre aux questions liées à leur évolution, comme par exemple :

- Quelle a été l'évolution des primes en Suisse au cours des dix dernières années ?
- À combien s'élève la prime moyenne pour les enfants dans un canton donné ?
- Comment a évolué la prime pour les jeunes adultes par rapport à l'année précédente ?

Prime moyenne

Depuis 2018, l'OFSP utilise comme chiffre-clé la prime moyenne. Cet indicateur est calculé en divisant le montant total des primes d'un groupe d'assurés par le nombre total d'assurés de ce groupe. Ainsi au niveau suisse, la prime moyenne est calculée en considérant toutes les primes payées en Suisse et en divisant ce montant par le nombre total d'assurés en Suisse. La prime moyenne peut cependant être calculée pour différents sous-groupes particuliers, par exemple pour un canton.

En détails, le calcul consiste à pondérer chaque montant de prime par le nombre de personnes ayant choisi la prime en question pour un groupe donné. Ainsi pour le calcul des primes moyennes pour l'année suivante, il s'agit d'estimer combien d'assurés opteront pour un assureur, un modèle ou une franchise en particulier. Cependant, le nombre d'assurés et surtout le choix de la prime par chaque assuré sont des informations qui se précisent dans le courant de l'année suivant l'approbation des primes. Pour cette raison, la prime moyenne peut encore varier tant que les nombres d'assurés et les choix de primes exacts ne sont pas définitivement connus.

L'indicateur de la prime moyenne peut atteindre ses limites lorsque beaucoup d'assurés changent d'assurance. En 2023, un nombre d'assurés supérieur à la moyenne a changé d'assureur-maladie et de nombreux assurés ont augmenté leur franchise auprès de leur assureur-maladie ou ont limité le choix du fournisseur de prestations en optant pour un modèle d'assurance. L'augmentation de la prime

¹ Il existe uniquement trois catégories différentes : les enfants âgés entre zéro et 19 ans, les jeunes adultes âgés entre 19 et 26 ans et les adultes âgés de plus de 26 ans. Au sein d'une même catégorie, les primes ne sont pas différenciées en fonction de l'âge.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Division Communication et Campagnes, Section Communication, media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

moyenne en 2023, qui était estimée à 6,6 % fin septembre 2022, n'était que de 5,4 % selon les projections actuelles, soit 1,2 point de pourcentage de moins. L'augmentation des primes effective 2023 a donc été inférieure à celle communiquée.

Il est aussi à relever que la prime moyenne est un indicateur pour un groupe donné et comme son nom l'indique, est une moyenne. Il arrive ainsi fréquemment qu'au sein d'un groupe d'assurés et d'une année à l'autre une prime en particulier augmente ou baisse significativement plus ou significativement moins que la prime moyenne pour ce groupe d'assurés.

Prime standard

Auparavant, l'OFSP utilisait comme référence la prime standard pour le calcul de la prime moyenne. La prime standard correspond à la prime payée pour l'assurance obligatoire des soins par un adulte ayant une franchise de 300 francs, avec la couverture accidents et le libre choix du fournisseur de prestations. La prime standard n'est aujourd'hui plus utilisée pour refléter l'évolution du coût des primes, car elle n'est plus représentative. En effet, plus de 80 % des assurés optent actuellement pour une franchise plus élevée, un modèle impliquant un choix limité des fournisseurs de prestations ou une combinaison des deux.

La prime standard est cependant toujours la prime de référence utilisée dans le calcul des montants de prestations complémentaires et cette prime ne varie pas.

Comparaison entre prime moyenne et prime standard

La prime moyenne est plus basse que la prime standard moyenne pour les raisons suivantes :

- Les enfants et les jeunes adultes, qui paient des primes moins élevées que les adultes, sont compris dans la prime moyenne, et non dans la prime standard.
- Les modèles d'assurance prévoyant une franchise à option ainsi que le choix limité du fournisseur de prestations sont plus avantageux et sont pris en compte dans la prime moyenne.
- En ce qui concerne la prime moyenne, la part des primes correspondant à la couverture accidents est prise en compte uniquement pour les primes incluant cette couverture.

Les quelques 245'000 primes, soit toutes les primes approuvées pour 2024 pour l'ensemble de la Suisse, peuvent être consultées sur le site du calculateur de primes : www.priminfo.admin.ch.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Division Communication et Campagnes, Section Communication, media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.